



REGLEMENT



36^{ème} édition du MARATHON COMAR DE TUNIS-CARTHAGE

CHAPITRE I : ASPECT TECHNIQUE

ARTICLE 1. Edition en cours

La 36^{ème} édition du Marathon COMAR de Tunis-Carthage sera organisée le dimanche 03 Décembre 2023 par COMAR Assurances sous l'égide du ministère de la jeunesse et du sport et en partenariat avec la Fédération Tunisienne d'Athlétisme, (FTA).

Cette manifestation comporte les quatre courses suivantes : Le Marathon (42,195 km), le Semi-marathon (21,1 km), la Course pour tous (5 km) et le Kids Marathon.

La FTA adopte les courses marathons COMAR hommes et femmes (42,195km) comme championnats de Tunisie 2023 pour cette discipline, avec des temps limites (minimas) de 2h30'00'' pour les coureurs hommes tunisiens et 3h00'00'' pour les participantes tunisiennes.

ARTICLE 2. Parcours

Le parcours est conforme aux règlements nationaux et internationaux en vigueur. Il est certifié par « World Athletics » et homologué. La longueur du parcours est certifiée par un mesureur expert reconnu par l'AIMS et World Athletics . Le mesurage du parcours est réalisé selon la méthode de la "Bicyclette calibrée".

Le parcours est situé sur la voie publique où la circulation routière est interrompue pendant la durée des compétitions (5h00).

Les organisateurs se réservent le droit exclusif de modifier le(s) parcours.

ARTICLE 3. Participation

- 1- Les 3 courses sont ouvertes aux athlètes licenciés, ou non, hommes, dames, tunisiens et étrangers qu'ils soient résidents en Tunisie ou non.
- 2- Les participants au marathon disposeront d'un temps maximum de **5h00** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Une fois le temps maximum passé



et après le passage du véhicule de fin de course (voiture-Balai), les concurrents devront se conformer aux règles de la circulation routière (code de la route).

- 3- Les participants arrivant au-delà du temps limite indiqué ci-dessus ne seront pas classés.
- 4- Le déclenchement du chrono pour tous les coureurs se fera au coup de pistolet donné par l'organisation.

ARTICLE 4. Classement

1- Le classement sera fait séparément par :

- a. Distance : Course pour tous (5 km) – Le Semi-marathon (21,1 km) – Le Marathon (42,195 km), kids Marathon
- b. Sexe : Homme (H) / Dame (F)
- c. Par catégorie d'âge pour le **Semi-marathon** et le **Marathon** comme suit :

CATEGORIES	CODES	ANNEES DE NAISSANCE	AGE
Seniors	SE	1984 et avant	Moins de 40 ans
Masters	V1	De 1983 à 1974	De 40 à 49
	V2	De 1973 à 1964	De 50 à 59
	V3	1963 et avant	60 ans et plus

2- Les listes des classements seront disponibles gratuitement 24h après la course sur le site Marathon : www.marathon.comar.tn



ARTICLE 5. Le « Kids Marathon »

Une course pour les enfants âgés de **7 à 14 ans** dénommée « Kids Marathon » sera organisée. Son départ se fera à l'Avenue Med V, juste après le départ des trois courses (course pour tous, semi-marathon et marathon). Il ne sera pas tenu compte du classement pour cette course. Néanmoins, des prix seront attribués aux 3 premiers et 3 premières à titre d'encouragement. Les enfants ne peuvent être inscrits que par leurs parents/tuteurs sous l'autorité desquels, ils participeront à la course. De ce fait, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs tuteurs avant, durant et après la course.

ARTICLE 6. Inscriptions

1-Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site www.marathon-comar.tn jusqu'au 29 novembre 2023 à minuit.

2-Les inscriptions sont ouvertes au niveau du bureau d'inscription au siège de la COMAR, Avenue Habib Bourguiba, du 20 novembre au 01 décembre 2023 (jours ouvrables) de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00 (les bureaux sont fermés le dimanche et les jours fériés).

3- Les frais d'inscription : 2 options de paiement sont possibles : en ligne par carte bancaire ou par carte e-dinar et à la caisse au niveau de notre bureau d'inscription COMAR.

3-1 frais d'inscription pour le Marathon et semi-Marathon/ participant :

a- paiement en ligne :

Du 16 octobre au 19 novembre 2023

-10 DT pour les Tunisiens, les étrangers résidents en Tunisie et pour les clubs non affiliés à la FTA

-10 euros pour les étrangers non-résidents en Tunisie

-Gratuitement pour les associations et clubs affiliés à la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA).

Du 20 au 29 novembre 2023

- 15 DT pour les Tunisiens, les étrangers résidents en Tunisie et pour les clubs non affiliés à la FTA



-15 euros pour les étrangers non-résidents en Tunisie

-Gratuitement pour les associations et clubs affiliés à la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA).

Important : clôture des inscriptions et du paiement en ligne le mercredi 29 novembre 2023 à minuit

b- paiement au niveau du bureau d'inscription COMAR :

-20DT pour une inscription individuelle et pour les clubs non affiliés à la FTA,

-Gratuitement pour les associations et clubs affiliés à la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA).

Le coureur peut choisir de participer avec un dossard solidaire, il peut payer son dossard et ajouter un montant au choix. Tout le montant de la participation sera converti en nombre d'arbres : 1 Dinar collecté = 1 Arbre planté.

3-2 Pour la course pour tous et le kids-Marathon, la participation peut être au choix : soit gratuite soit payante pour la cause environnementale

Le coureur qui choisit de participer à la cause environnementale de cette édition, il peut payer son dossard (montant au choix) et le montant de sa participation sera converti en nombre d'arbres : 1 Dinar collecté = 1 Arbre planté.

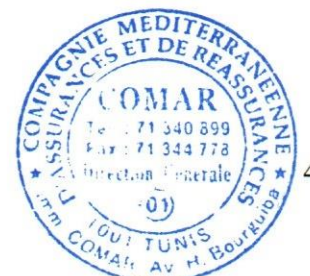
Le paiement peut se faire en ligne ou au bureau d'inscription.

Les fonds collectés à travers la participation à toutes les course (Marathon, semi-Marathon, course pour tous et kids-Marathon) seront investis dans le reboisement des forêts dévastées par les incendies, en partenariat avec l'association « Tounes Clean Up ».

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité, ...

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

4-Les mineurs de 15 ans à 18 ans ne peuvent être inscrits que sous l'autorité de leurs clubs, de leur établissement scolaire ou d'une autre structure officielle ou sur autorisation écrite de leurs tuteurs ;



5-La remise des dossards aura lieu du 20 novembre au 01 décembre 2023 (jours ouvrables) au niveau de notre bureau au siège de la COMAR, Avenue Habib Bourguiba, Imm. COMAR-Tunis de 8h00 à 18h00, le samedi de 8h00 à 12h00 (le bureau est fermé le dimanche et les jours fériés)

- Chaque participant (ou son tuteur) doit signer un engagement lors de la réception des dossards

6-Les clubs et associations :

6-1 clubs et associations affiliés à la FTA : peuvent s'inscrire en ligne ou en adressant ou présentant une liste nominative des athlètes participant avec indication de leurs dates de naissances, sexes, numéros de la licence et de la CIN, par courrier (lettre, fax : 71 257 424, E-mail : marathon@comar.tn) ou en se présentant au bureau d'inscription. Les listes communiquées doivent être accompagnées d'une copie de la licence et de la CIN de chaque participant

-L'engagement- marathon COMAR n'est pas exigé lors de l'inscription pour les clubs et associations affiliés à la Fédération Tunisienne d'Athlétisme (FTA),

6-2 clubs non affiliés à la FTA : peuvent s'inscrire en ligne ou en adressant ou présentant une liste nominative des athlètes participant avec indication de leurs dates de naissances, sexes, numéros de la CIN, par courrier (lettre, fax : 71 257 424, E-mail : marathon@comar.tn) ou en se présentant au bureau d'inscription. Les listes communiquées doivent être accompagnées d'une copie de la CIN de chaque participant

- Un engagement- marathon COMAR signé par chaque participant (ou son tuteur) est exigé pour l'inscription.

Dans tous les cas, les dossards sont à récupérer auprès du bureau d'inscription entre le 20 novembre et le 01 décembre 2023.

7-Le nombre maximum des personnes à inscrire par course sera limité comme suit :



EPREUVE	NOMBRE MAXIMUM	AGE MINIMUM	AGE MAXIMUM
Kids marathon	700	7 ans	14 ans
Course pour tous	2500	15 ans	***
Semi-marathon	4500	15 ans	***
Marathon	1000	18 ans	***

8- Le Comité d'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant le 01 décembre 2023 et ce, dès que les limites ci-dessus indiquées sont atteintes ;

9- Pour participer aux courses, chaque coureur doit avoir une tenue et des chaussures correctes ¹ :

- une tenue propre, conçue et portée de manière à ne pas offenser, elle ne doit pas gêner la vision des juges ;
- des chaussures non construites de manière à donner aux athlètes une aide supplémentaire quelconque inéquitable.

Chaque coureur doit obligatoirement porter le dossard sur le ventre.

Les participants au Marathon (42,195Km) et au semi-Marathon (21,1Km) courront en portant des dossards équipés de puces électroniques.

-Pour que la puce soit détectée sur le tapis de chronométrage, tapis installés sur les lignes de départ, d'arrivée et intermédiaire, le coureur doit faire attention à :

- Ne pas plier ni froisser son dossard depuis sa réception et jusqu'à la fin de la course ;
- Ne pas décoller les bandelettes ;
- S'il a une veste par-dessus son dossard, penser à l'ouvrir lors de son passage sur les tapis de chronométrage ;
- Il faut absolument passer sous l'arche pour l'arrivée et le départ.



¹ Règle N°143 du manuel « les règles des compétitions 2018-2019 » de l'IAAF (Association internationale des Fédérations d'Athlétisme)

ARTICLE 7. Départ des courses

1. Le départ du Marathon se fera à 8h00, celui de la Course pour tous, du Semi-marathon se fera à 8h10 et celui du « Kids marathon » (la course pour enfants) se fera à 8h20 au niveau l'Avenue Mohamed V près de la place 14 janvier ;
- 2- Il est demandé aux concurrents de se rassembler, au niveau du lieu de départ, à 7h00 pour la Course pour tous, le Semi-marathon et le Marathon et à 7h30 pour le « Kids marathon » ;
- 3- Une séance d'échauffement est prévue pour tous les participants entre 7h00 et 7h45, et ce au Terre-plein central de la place 14 Janvier ;
En cas de défaillance du système de chronométrage « Dossards à puces » le jour du Marathon, il sera procédé à l'enregistrement des coureurs et à l'appel pour le départ : Tout participant qui n'est pas enregistré au départ ne sera pas classé.
- 4- l'appel pour le départ se fera entre 7h00 et 7h45 ;

ARTICLE 8. Ravitaillement et Epongeage

- 1- Postes de ravitaillement : tous les 5 km au moins et à l'arrivée ;
- 2- Postes d'épongeage : à partir de 7,5 km et entre les postes de ravitaillement.

ARTICLE 9. Contrôle, sécurité et surveillance médicale

- 1- Pour assurer la régularité de la course, des postes de contrôle seront installés sur tout l'itinéraire ;
- 2- Les commissaires de course et les services de sécurité, qui auront des signes distinctifs, veilleront à l'application du règlement ;
- 3- Les juges-arbitres seront désignés par la FTA. Leurs décisions seront sans appel, ils auront des signes distinctifs ;
- 4- La surveillance médicale sera assurée :
 - Par des ambulances sur le parcours ;
 - Par des médecins et des techniciens de la santé postés tout au long du parcours.
 - Par deux motos sur le parcours.
 - En fin de course, par ambulance (voiture balai) ;
 - Et par une antenne médicale aux points du départ et de l'arrivée ;
- 5- Important :



- a. L'équipe médicale est habilitée à retirer les dossards et à mettre hors course tout concurrent qui leur paraîtrait inapte à continuer l'épreuve ;
- b. Avant de monter dans l'ambulance le coureur se fera retirer son dossard par l'équipe médicale et ne pourra en aucun cas le récupérer.
- c. Les accompagnateurs, même en vélo, sont interdits ;
- d. Tout coureur ayant eu un quelconque malaise pendant ou à la fin de la course et emmené à la clinique ou à l'hôpital se fera soigné à ses propres frais.
- e. Les coureurs participent sous leur propre responsabilité ou celle de leurs tuteurs. En cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, ce sont eux seuls qui sont responsables et n'auront aucun recours contre les organisateurs.
- f. **Un test antidopage est pratiqué à l'arrivée de certains marathoniens** : le choix des coureurs est du ressort du directeur médical du marathon.

CHAPITRE II : PRIX

ARTICLE 10. Cadeau pour tous

Un cadeau sera offert à tout participant ayant terminé l'épreuve à laquelle il a participé et ce, contre remise de son dossard.

ARTICLE 11. PRIX :

1. Des prix en nature, des prix en espèces, des médailles et des trophées seront distribués aux vainqueurs. Un diplôme sera remis, sur demande, à tous les coureurs qui auront terminé le marathon dans le cadre du temps maximum de 5h00.

2. PRIX EN NATURE

Epreuve	Prix attribué
Course pour tous	aux 5 premiers aux 5 premières
Semi-marathon	Au premier moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 1h15'00" A la première moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 1h30'00" (voir partie 3 : Prix en espèces)
	aux 3 premiers vétérans de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3) aux 3 premières vétéranes de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3)
Marathon	Au premier moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 2h40'00" A la première moins de 40 ans (catégorie Sénior), si le chrono dépasse 3h20'00" (voir partie 3 : Prix en espèces)
	aux 3 premiers de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3) aux 3 premières vétéranes de chaque catégorie Masters (V1, V2 et V3)
KIDS Marathon	aux 3 premiers aux 3 premières



3. PRIX EN ESPECES :

Semi-marathon	Hommes et Femmes Moins de 40 ans	prix en espèces pour les 3 premiers et 3 premières arrivés	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le 1er prix, BONUS de 200 Dinars pour un chrono $\leq 1h03'59''$ pour les hommes et un chrono $\leq 1h14'59''$ pour les femmes <p>Important :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de prix en espèces si le chrono dépasse $1h15'00''$ pour les hommes et $1h30'00''$ pour les femmes
Marathon	Hommes et femmes Moins de 40 ans	prix en espèces pour les 5 premiers et 5 premières arrivés	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le prix Record de la course : 2500 Dinars pour un chrono $2h12'54''$ pour les hommes et $\leq 2h31'09''$ pour les femmes <p>Important :</p> <p>Pas de prix en espèces si le chrono dépasse $2h40'00''$ pour les hommes et $3h20'00''$ pour les femmes</p>
Prix spéciaux pour le 1 ^{er} marathonien et la 1 ^{ère} marathonienne tunisiens s'ils ne font pas partie des 5 premiers et 5 premières de la course 42Km	Hommes et femmes Moins de 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1 prix : 1500 Dinars 	Pas de prix si le chrono dépasse $2h25'00''$ pour les hommes et $3h00'00''$ pour les femmes



Des prix en espèces sont prévus pour les coureurs seniors qui termineront aux premières places du marathon et du semi-marathon.

4. MEDAILLES :

Une médaille officielle sera remise à la ligne d'arrivée du parcours à tout athlète ayant terminé les courses de 42,195 Km et 21,1Km dans la limite du temps maximum de 5h00.

CHAPITRE III : DISPOSTIONS GENERALES

ARTICLE 12. Assurances

Les organisateurs souscrivent à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à l'une des courses programmées.

ARTICLE 13. Engagement

- 1- La participation à l'une des courses programmées implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement déposé chez Maître Sofiene Ben Rabaa, notaire à Tunis ;
- 2- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sous quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- 3- Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à ne pas écourter la distance pour laquelle il s'est inscrit.

ARTICLE 14. Droit d'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, statique ou en mouvement, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée illimitée.

ARTICLE 15. Protection des Données à caractère personnel

- 1- Conformément à la loi n° 2004-63 du 24 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qui figureront sur tout fichier.



usage de l'organisateur ou à celui des prestataires de ce dernier. Tout concurrent exerce ce droit en s'adressant à COMAR Assurances, Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba, 1001 Tunis **ou via le site web <https://www.comar.tn/form/demande-donnees-perso>**. Ces informations sont destinées à l'organisateur et sont nécessaires au traitement des dossiers des concurrents.

- 2- Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de la participation des concurrents. Ces tiers peuvent être des fournisseurs, *prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches* pour le compte de l'Organisateur.

Par l'acceptation du présent règlement chaque participant accepte expressément que les données le concernant leur soient ainsi transmises, conformément aux mentions d'information communiquées sur notre site web et faisant partie intégrante du document d'engagement devant être rempli, signé et communiqué au bureau d'inscription COMAR par le participant (ou par son tuteur s'il est mineur) pour la remise du dossard.

Tous les traitements de données à caractère personnel relatifs au marathon, les transferts et les données de santé sont déclarés à l'INPDP conformément à la réglementation en vigueur.

[Three handwritten signatures in blue ink]

